

STE NOUVEL EDOFILS
TRANSPORT



Transport routier

Route A3, accès Nord, Zone portuaire,
Quartier Akodessewa BP: 3546 LOMÉ

www.edofils.com

☎ 22 27 74 81

☎ 91 82 59 96



Ndiinfos

N° 004 du 17 Sept 2021



Hebdomadaire togolais d'information, d'analyse et de publicité N° 0622 / 29 / 04 / 2021 / HAAC 250 F CFA

Page 3



Affaire de destruction des vaccins

Laissez Tomégah-Dogbé en paix !

PORTRAIT/MEDIA

Yves-Rolland KOUDAMA
alias Démocrate **P. 4**

« Dans ce métier,
personne ne pourra
te protéger à part le
professionnalisme... »



ACTUALITE

P. 4
Le parlement
donne son «OK»
pour 12 mois
d'état d'urgence
sanitaire



Point du conseil des ministres du mercredi 15 septembre 2021

Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 15 septembre 2021 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République. Le conseil a examiné deux (02) avant-projets de loi, un projet de décret et écouté sept (07) communications. (PAGE 2) Voici l'intégralité du Communiqué du Conseil des Ministres Lomé, Mercredi 15 Septembre 2021



I. AU TITRE DES AVANT-PROJETS DE LOI

Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi relatif aux marchés publics. Intervenant dans un contexte d'amélioration constante du climat des affaires, ce texte permettra d'accélérer la mise en œuvre des projets d'investissements publics au profit des populations. Plusieurs innovations ont été introduites notamment : la réduction des délais de passation globalement de 180 à 90 jours ; l'obligation de la réservation d'une part des marchés aux PME – PMI ainsi qu'aux artisans ; la réduction des délais de recours gracieux devant l'autorité de régulation ; l'introduction de la dématérialisation des procédures sur l'ensemble de la chaîne de la commande publique ; la conceptualisation des pratiques corruptives et l'établissement de violations commises par les agents publics inspirées du code d'éthique. Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification du traité portant création de

l'Agence africaine du médicament, adopté le 11 février 2019 à Addis[1]Ababa. Ce traité signé par les Etats africains le 11 février 2019 s'inscrit dans le cadre du renforcement des initiatives africaines en matière de santé publique. Il a pour objectif de faciliter une réaction coordonnée face aux crises sanitaires, de surveiller et d'atténuer le risque de pénurie de médicaments et de dispositifs critiques tels les vaccins. La ratification de ce traité viendra consolider les efforts du gouvernement en matière de couverture santé universelle et de lutte contre les médicaments de qualité inférieurs et falsifiés, dans la droite ligne de l'initiative de Lomé lancée le 18 janvier 2020.

II. AU TITRE DU PROJET DE DÉCRET

Le conseil a examiné en première lecture le projet de décret portant création, attributions et fonctionnement du guichet unique des recettes non fiscales du secteur maritime.

III. AU TITRE DES COMMUNICATIONS

Le conseil a écouté une première communication sur le recensement du patrimoine financier et non financier de l'Etat ; présentée par le ministre de l'économie et des finances. Dans le cadre du passage à la comptabilité générale de l'Etat de type patrimonial, les actifs financiers et non financiers de l'Etat ont été recensés. La valorisation d'une partie de ces biens a permis au Togo d'élaborer son premier bilan d'ouverture faisant de lui l'un des premiers pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) à établir ses états financiers conformément aux exigences communautaires en la matière. 13. La présente communication, a permis de rendre compte au conseil, des résultats obtenus ainsi que des prochaines étapes du processus. Le conseil a écouté une deuxième communication relative à la sécurisation des sites sensibles ou stratégiques ; présentée par le

ministre de la sécurité et de la protection civile. Notre pays a engagé des efforts pour la réalisation des infrastructures de développement et l'installation d'unités industrielles de diverses tailles qui doivent bénéficier d'une attention particulière afin de s'assurer qu'aucune menace ne vienne perturber leur fonctionnement. C'est dans cet objectif et celui de garantir aux investisseurs, la sécurité de leurs investissements, que le ministère de la sécurité, propose la mise en place de mesures visant à assurer la protection de l'ensemble desdits sites. Ainsi, la protection physique de ces sites, vitaux pour l'économie nationale, sera confiée exclusivement aux services de sécurité de l'Etat. Le conseil a ensuite écouté une communication relative au projet de modification du décret n° 2016-170/

PR du 30 novembre 2016 portant organisation et fonctionnement des Chambres régionales de métiers (CRM) et de l'Union des Chambres Régionales de métiers (UCRM) ; présentée par le ministre délégué chargé de l'enseignement technique et de l'artisanat. Le but de cette communication est de faire part au conseil des propositions de modification du texte existant, en prenant en compte la décentralisation, la rationalisation de l'utilisation des ressources et la responsabilisation des différentes instances de gestion. Le conseil a ensuite écouté une communication relative à la mise en place des maisons de justice ; présentée par le ministre de la justice et de la législation. Cette communication a permis de faire un premier bilan des maisons de justice déjà

Suite à la page 7

Affaire de destruction des vaccins

Laissez Tomégah-Dogbé en paix !

Le gouvernement togolais était devant les élus du peuple ce mardi 14 septembre 2021 pour demander une prorogation de l'état d'urgence sanitaire compte tenu de la situation alarmante de la crise sanitaire. Il s'agissait pour Victoire Tomégah-Dogbé et son équipe d'avoir l'autorisation des parlementaires togolais pour la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et sur délai d'habilitation du gouvernement. Avant que ce "OK" ne soit donné, les élus du peuple ont exprimé leurs inquiétudes au gouvernement. Des inquiétudes auxquelles la Cheffe du gouvernement a clarifié avec brio. Malencontreusement, des mauvaises langues tentent de faire des lamentables interprétations de l'intervention du Premier ministre devant le Parlement.

Répondant aux questions des députés, Victoire Tomégah-Dogbé a signifié que le gouvernement togolais a mis en place, une stratégie pour inciter la population à se faire massivement vacciner pour atteindre une immunité collective face à la flambée des cas actifs de la covid-19.

« En effet, la flambée épidémique amorcée en juillet s'est confirmée durant tout le mois d'août avec 5463 cas confirmés sur 56770 tests effectués soit 9,6% de taux de positivité. Pareillement à l'augmentation du nombre de cas, on observe un accroissement inquiétant du nombre de décès avec pour le seul mois d'août,

33 sur les 5463 cas confirmés. Essentiellement au sein de la population majoritairement non vaccinée et des personnes de plus en plus jeunes. La même tendance est observée au cours de la première semaine du mois de septembre. 15 décès ont été enregistrés dans la seule semaine du 27 août au 03 septembre dont 14 personnes non vaccinées et une personne vaccinée. Même si le grand Lomé reste l'épicentre de la pandémie, celle-ci n'épargne aucun district sanitaire de notre pays. Cette situation soumet le personnel soignant à une pression terrible », rappelait la Cheffe du gouvernement.

« Face à des maux graves et périlleux, il faut savoir prendre des décisions énergiques », dit-on souvent. Devant cette inquiétante situation, le gouvernement estime qu'il faut prendre les taureaux par les cornes. Si le Président du groupe parlementaire NET-PDP Gerry Taama estime qu'il faut de « la pédagogie, l'exemplarité et l'empathie » pour gérer cette crise qui ne dit pas son nom, le gouvernement pour sa part, loin de « faire très peur » aux Togolais, veut simplement éradiquer le mal en freinant la chaîne de contamination à travers des mesures assez strictes comme l'obligation de présenter un pass vaccinal pour avoir accès à certains endroits administratifs.

Pour Madame Tomégah-Dogbé, « l'objectif est objectif du gouvernement est d'amener les populations à prendre ces vaccins car il n'y a pas d'autres solutions pour lutter contre le virus ».

En ce qui concerne la

destruction des vaccins, le Premier ministre n'a jamais stipulé que le gouvernement administrera des vaccins périmés aux togolais. Lorsqu'elle dit : « Nous avons une stratégie qui nous permet d'éviter d'aller détruire les vaccins périmés (...) Au Togo, on ne va pas détruire un seul vaccin périmé », le Premier ministre voudrait simplement dire qu'une politique de vaccination sera élaborée afin que les doses en stock soient administrées à une grande partie de la population.

En français facile, les



vaccins disponibles seront tous écoulés et aucun de ces vaccins ne restera en stock jusqu'à sa date de péremption pour envisager une destruction. Car en dehors des initiatives régionales, continentales et internationales, l'acquisition des vaccins coûte très cher à l'Etat togolais.

A l'heure de la flambée croissante de la contamination de la maladie, il faut plutôt trouver les voies et moyens pour adhérer à la campagne de vaccination que de voir le mal partout. Laissez Tomégah-Dogbé en paix !

Frédéric AGBEKO

Médecin-Colonel Djibril Mohaman

«Nous encourageons ceux qui ne sont pas vaccinés à le faire»

Ces derniers jours, la propagation du Covid-19 est en légère baisse au Togo. Cependant le Médecin-Colonel Djibril Mohaman, Coordonnateur national de gestion de la riposte, invite les Togolais à se faire vacciner et maintenir le respect des mesures barrières. L'évolution de la pandémie de Covid-19 présentée mercredi 15 septembre 2021, à Lomé par le Médecin Colonel Djibril Mohaman fait état d'une légère baisse au cours de la semaine.

Comparé aux semaines antérieures, le chiffre de contamination est de 1115 cette semaine contre 1271, la semaine passée. « Si on veut retourner au mois d'août où nous avons commencé par dépasser les chiffres de 1000, nous sommes arrivés à 1600 puis à 1500 et 1271 la semaine dernière et cette semaine



nous sommes à 1115... Les chiffres tendent à baisser légèrement mais ils restent élevés », a indiqué Médecin-Colonel Djibril Mohaman

Le nombre de décès qui était de dix (10) la semaine d'avant, quinze (15) la semaine passée est à huit (8) cette semaine. Au niveau des préfectures, le Grand Lomé reste en tête des contaminations et du nombre de décès avec 75 à 80% des cas suivi des préfectures de Zio, de Yoto et bien d'autres. « En claire, il faut dire que nous sommes toujours dans une situation encore préoccupante... Au vue des chiffres, nous appelons

au respect des mesures barrières. Aussi, nous voyons l'importance capitale de la vaccination qui est la seule condition pour éviter le désastre. Elle fait reculer la maladie surtout la forme la plus grave. Nous encourageons ceux qui ne sont pas vaccinés à le faire », a invité Prof Mohaman. Rappelons que dans le cadre de sa campagne de vaccination qui vise l'immunité collective, le Gouvernement a élargi la semaine dernière la vaccination aux personnes âgées de plus de 18 ans.

Gapola

Le parlement donne son «OK» pour 12 mois d'état d'urgence sanitaire

La Représentation nationale a voté à nouveau ce mardi 14 septembre 2021 en faveur d'une prorogation du délai d'habilitation du gouvernement et de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire au Togo pour une durée de 12 mois à compter du 16 septembre 2021.



Les deux projets de loi ont été adoptés à l'unanimité au cours de la deuxième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2021, sous la direction de Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale, en présence du Premier ministre Victoire Tomegah-Dogbé, cheffe du gouvernement.

Malgré l'arsenal des mesures prises par le gouvernement pour lutter efficacement contre la pandémie à Coronavirus (COVID-19), les données du conseil scientifique sur l'évolution de la

maladie s'avèrent toujours alarmantes avec la flambée des cas de contamination, de décès et l'avènement du variant « Delta » plus contagieux.

Face à cette réalité préoccupante, l'habilitation législative, d'une part, et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, d'autre part, pour une période de (12) mois à compter du 16 septembre 2021 se justifient par le souci du bien-être de la population, par le maintien d'une vigilance accrue et la possibilité pour le gouvernement de disposer de moyens juridiques lui permettant d'intervenir dans le domaine de la loi afin

d'adapter la riposte suivant l'évolution de la maladie. La cheffe du gouvernement, Victoire Tomegah-Dogbé, se dit enthousiasmée suite à l'adoption de ces deux projets de loi. Elle a, par ailleurs, invité tous les députés et autres acteurs impliqués dans la riposte à jouer leur partition en vue de limiter sensiblement la propagation de la pandémie sous le leadership, le pragmatisme et le dynamisme du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.

« Nous devons démontrer un sursaut patriotique car il en va de la

survie collective. Il est important que tous nos compatriotes fassent une adhésion massive à la campagne de vaccination enclenchée. Nous sommes heureux que la représentation nationale donne le ton », a indiqué le Premier ministre.

Pour la Présidente de l'Assemblée nationale, il s'agit pour la représentation nationale de donner au gouvernement les moyens juridiques tels que requis par la Constitution en vue d'organiser avec efficacité et efficience la riposte à la crise sanitaire que traverse notre pays. Elle a également salué les efforts déployés par le gouvernement sous le leadership du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé pour protéger les populations contre les risques de contamination et maintenir la croissance.

En outre, elle a insisté sur le sens de responsabilité

de chaque Togolais en invitant chacun au respect scrupuleux des mesures barrières édictées. Etant donné que « la protection des Togolais reste la priorité du gouvernement mais aussi de la représentation nationale, l'Assemblée nationale n'hésitera pas à jouer son rôle traditionnel de contrôle de l'action gouvernementale. Vous pouvez, au besoin, recourir à l'Assemblée nationale dès que les nécessités l'imposent. Nous vous prions de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République, la reconnaissance de toute la Représentation nationale qui réalise l'importance des mesures mises en œuvre dans le cadre de cette lutte et qui lui adresse toute son admiration et toutes ses félicitations », conclut Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale

La rédaction

Portrait : Yves-Rolland KOUDAMA alias Démocrate

« Dans ce métier, personne ne pourra te protéger à part le professionnalisme... »

Il est l'un des acteurs de l'écosystème médiatique le plus discret mais très efficace. Simple, loquace, brillant et professionnel, celui que tous les journalistes appellent Démocrate, se distingue par sa vision, sa noblesse et ses efforts dans l'atteinte des résultats des plus inespérés. Son profil a intéressé notre journal qui est allé à sa rencontre pour votre plus grand plaisir.

De son vrai nom, Kodjovi Yves-Rolland KOUDAMA, il est né un 11 mai 1992. Une période bien marquante dans l'histoire socio-politique de notre pays,

d'où le prénom Démocrate que ses parents, Caristes lui ont donné, mais qui ne pouvait être inscrit sur son acte de naissance.

« Mon papa m'a interdit de faire de la politique, ce que j'ai inscrit en règle d'or dans tout ce que je fais dans ma vie. Le journalisme et la communication outre mesure, ce n'est pas forcément de la politique comme souvent c'est le cas en Afrique. Je suis loin d'être un politique », confie-t-il.

Après son BAC II obtenu brillamment à l'âge de 16 ans en 2008, Démocrate suivit des cours de droit à la Faculté de droit de l'UL, selon la volonté de son père qui voulait un avocat dans la famille.

« Je n'ai jamais voulu de cela,



mais je n'étais pas encore majeur et j'avais besoin de l'autorisation parentale pour faire des études supérieures.», raconte-t-il amèrement, lui qui déjà à 3 ans s'exprimait couramment en français en commentant les matchs de football du Real Madrid de l'époque des galactiques.

Ce n'est qu'en 2012 que celui qui nous intéresse ce jour croquera finalement son destin. En effet, cette année au regard de ses conditions de vie, il décida de s'affranchir de la volonté paternelle.

« Il y avait le siège d'un journal pas loin d'un terrain de foot où je jouais habituellement au quartier, à Agoè Cacaveli. Un soir, j'ai poussé ma curiosité et j'y suis rentré sans me douter que je ferai la rencontre qui changera ma vie ».

Et c'est ce qui est arrivé. Il rencontra Fabrice Pêchezi, un chevronné de la presse togolaise, actuellement Président de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM).

« Je lui dois tout en fait. Il est l'exemple typique de l'équilibre,

du professionnalisme, de la loyauté et de l'efficacité en termes de communication. A ces côtés, j'ai tellement appris. Tout ce que je fais, mon envie de continuer et d'en savoir plus, cette passion a été plus aiguisée par sa manière de me polir. Fabrice, c'est comme un père et je ne saurais jamais assez le remercier de m'avoir mis au monde dans cet univers », tels sont ces propos pleins d'émotions envers le Directeur de publication du journal Le Libéral, qui l'a vu naître et éclore.

Mais Démocrate, c'est également des passages sur le site manationtogo.com, la matérialisation du site 228news.com, lomebougeinfo.com, l'hebdomadaire Innov Africa, sur 6 années où il a amplement laissé son

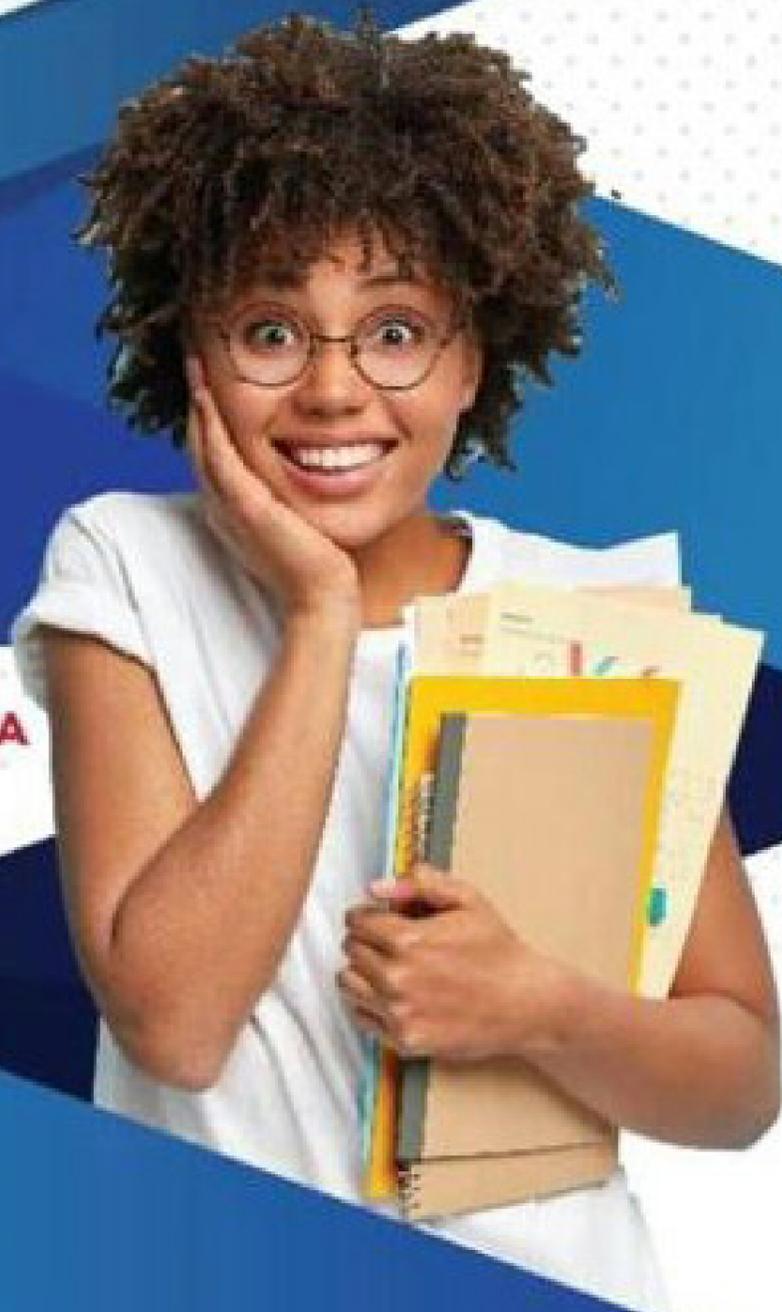
Suite à la page 6

IAEC TOGO



**APPEL À CANDIDATURE
DU 02 AU 30 AOÛT 2021**

**2 BOURSES EN FRANCE À BIARRITZ À L'ESTIA
&
100 BOURSES À LOME**



PARTENAIRES



INFOLINE

☎ (228) 22 20 20 91
☎ (228) 93 90 66 66

🌐 www.iaectogo.com

📘 IAEC-GBK

Les difficultés liées aux processus électoraux en période du Covid 19

Ce que pense Innocent Kagbara

L'impact du Covid-19 sur le fonctionnement des Etats fait l'objet d'innombrables réflexions à l'échelle planétaire dans le but de restaurer un minimum de normalité au bénéfice des citoyens respectifs qui subissent les affres de certaines résolutions draconiennes.



Les déclinaisons de ce thème fait l'objet de discussions entre plusieurs acteurs politiques à la conférence internationale organisée par la fédération de Russie par le biais de sa commission électorale et de la faculté des sciences politiques de l'université de Moscou du 14 au 19 septembre 2021 sur : « **le rôle de la société civile dans la sauvegarde des standards démocratique pour l'organisation et la conduite des élections** ».

Confrontés aux difficultés du contexte sanitaire,

les Etats expriment des limites dans l'organisation régulière des élections prévues par leurs propres constitutions. Cette situation aux conséquences dommageables à toutes les démocraties compromet la vitalité des processus électoraux pour des raisons diverses. Ces contraintes sont de nature diverse qu'il faudra citer méticuleusement afin de permettre à l'opinion publique de mesurer les pesanteurs et la portée

de tels obstacles. Les spécialistes du droit électoral et de la sociologie politique à travers le monde notamment Pierre DARDOT et Christal LAVAL dans leur ouvrage coécrit intitulé « Dominer : Enquête sur la souveraineté de l'Etat en occident » note ce qui suit : « **La pandémie du Covid 19, la menace de la globalisation (la circulation des flux ou des virus) est un révélateur de l'impuissance des Etats dans l'organisation des élections. Le dispositif normatif relatif aux diverses restrictions édictées par la puissance publique fausse le débat démocratique, suscite une faible participation aux élections ainsi que sa capacité à assurer la primauté du consensus sur les divergences politiques aussi profondes qu'elles soient** ».

Si les Etats africains

expriment de telles carences institutionnelles dans l'organisation des échéances, d'autres pays révèlent également de tels constats. Les limites propres aux Etats connaissent une certaine acuité dans l'organisation des élections à cause de l'intrusion occidentale dans les processus électoraux de ces derniers. Les élections sont perçues par les « **forces colonisatrices** » comme une aubaine pour assujettir les Etats sous la primauté de leur volonté. Peut-on penser dans certains cas, que l'occident est animé par une idéologie malsaine, celle de dénaturer la démocratie dans leurs zones d'influence qu'il juge immature et qu'il faudra inexorablement prendre soin. A cet effet, l'on peut dire aisément que la subordination électorale africaine à celle occidentale vise : « **A réduire l'Afrique en un espace d'anarchie**

perpétuelle, une zone du monde où l'arme électorale s'impose sans aucune résistance car la fluctuation des intérêts stratégiques doit l'emporter sur les aspirations des peuples à disposer d'eux-mêmes. La technique d'observation électorale n'est rien d'autre qu'une suite logique du néocolonialisme, une résurgence des vellétés impérialistes aux quelles certains Etats restent très attaché car les enjeux actuels et du monde de demain en dépendent ». Notons que la conférence de Russie à laquelle, l'honorable Innocent KAGBARA participe vise à redéfinir les paradigmes de la géopolitique mondiale. La Russie à travers cette conférence compte accompagner les Etats avec l'introduction des tics dans les processus électoraux.

Portrait : Yves-Rolland KOUDAMA alias Démocrate

Suite de la page 4

indéniable empreinte.

Sollicité un peu partout pour son talent et sa perspicacité, il a senti enfin le désir de l'entrepreneuriat. L'idée tombe à pic. Avec son ami de toujours, Kougnigban Amorin, ils ont en 2017, hérité d'un projet démarré ensemble en 2016: l'hebdomadaire « La Renaissance».

Le projet semblait souffrir de la lassitude de son porteur, Yevu Edmond, un noble passionné de la communication et de l'indisponibilité de Kougnigban devenu chargé de communication national de l'Eglise des assemblées de Dieu du Togo, une année après son lancement.

L'occasion rêvée pour notre ami de faire ses preuves. Démocrate donne sa vision à la plume. Dénonciations, critiques, analyses, avec des collaborateurs aussi chevronnés que déterminés, le journal la Renaissance n'aura

jamais autant faire parler. Les exemples de gros titres font légion.

« Nous recevions souvent des appels pour ci ou ça, je ne dirai si ce sont des menaces ou pas. J'étais sûr d'une chose et je ne cesse de le clamer, dans ce métier, personne ne pourra te protéger à part le professionnalisme. Je me tue à ce que ceux avec qui je travaille s'évertuent à en faire un slogan.»

Le pedigree lui donne bien raison. En 2017, il est prix d'excellence René Descamps International (RDI), presse écrite du Togo.

Engagé au sein de l'association Journalistes en Mission pour le Développement (JMD), il est l'un de ces rares hommes de médias à embrasser la cause du développement du Togo à travers la mise en valeurs de ses potentialités et valeurs ignorées dans les coins et

recoins du pays, dans les zones rurales les plus enclavées.

Récemment, Yves-Rolland s'est repositionné en consultant et conseiller en communication après des études en Diplomatie, protocole et relations publiques dans une université privée de la place.

Cela lui a valu le regard de bien de grandes personnalités à l'instar des responsables d'associations, d'ONG, d'entreprises, des figures marquantes de la finance au plan local et international dont il a préféré faire le nom pour les besoins de son travail.

Avec quelques confrères aguerris, ils contribuent aujourd'hui avec détermination à la matérialisation de la décentralisation au Togo avec la plateforme Échos des communes qui dispose d'un bi-hebdomadaire « Journal des communes» dont il est le Directeur de la Rédaction, et le

site Échos des communes.

« Démocrate, je ne sais pas comment le qualifier. C'est la pierre angulaire en fait. Personne n'est indispensable certes, mais quand il est là, il y a la différence. Je me demande comment il fait et ce qui est son secret», a lâché volontiers Elom Kpogo, le responsable de la plateforme.

Par ailleurs, il est un prestataire de services en communication. Animation, maître de cérémonie, événementiel, ...voilà autant de domaines dans lesquels il excelle, lui qui a toujours rêvé d'avoir une agence de communication.

« C'est mon rêve ultime. Une agence de communication institutionnelle, événementielle et multisectorielle. Je l'ai toujours nourri et tout ce que je fais concourt à cela. Les cailloux sont invisibles, mais je sais être en mesure d'être l'initiateur

du premier grand groupe de médias au Togo», a-t-il confié les yeux brillants.

Autant d'éloges et de compliments pour un jeune, à peine ma trentaine, mais qui est loin de faire l'unanimité.

Démocrate en effet, c'est aussi le mal aimé de la presse togolaise, considéré comme égoцентриque par une partie de la presse togolaise, impulsif par une frange.

Bon an, mal an, ce jeune trace son chemin dans cet épineux microcosme caractérisé par la duplicité, les intérêts.

Une chose est certaine, il est l'une des figures incontestables du journalisme et de la communication d'avenir au Togo dont les idéaux, les opinions et actions contribueront à l'éclosion du secteur et au rayonnement du Togo.

Frédéric AGBEKO

LDC

Sébastien Haller successeur de Didier Drogba



Lors de la première journée de la phase de poules de la ligue européenne des champions joué ce 14 et 15 septembre 2021, un joueur africain, l'ivoirien Sébastien Haller s'est éclaboussé à travers un quadruplé, ce qui a secoué le monde entier. Sébastien Haller, l'attaquant ivoirien entre directement dans l'histoire de la ligue

européenne des champions. Pour son premier match en ligue des champions, le canonnier ivoirien de l'Ajax Amsterdam a signé un quadruplé face au Sporting Lisbonne (1-5) Du jamais vu pour une première en ligue européenne des champions depuis l'illustre... Marco van Basten en 1992 Pour ce début de saison

2021/2022, l'international ivoirien ne cesse de marquer des buts. Huit matchs joués, il a marqué dix(10) buts, un doublé et un quadruplé avec deux passes décisives. À Ajax, l'attaquant ivoirien, Sébastien Haller totalise

huit (8) buts et deux (2) buts avec la Côte d'Ivoire face au Cameroun (2-1) Haller est actuellement le meilleur buteur du championnat néerlandais (4 buts) et à l'actuel meilleur buteur de l'UEFA

Champions League avec quatre (4) réalisations. Est-il successeur de Didier Drogba ?

Akpanri Komla

Classement FIFA: le Togo régresse !

La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a publié le classement mondial des sélections nationales ce jeudi 16 septembre 2021. Les éperviers du Togo retournent à leur case de départ. Ils perdent 5 places et se retrouvent désormais 40^e place sur le continent et 136 place mondiale. Après avoir gagné deux places lors du classement du mois dernier, les éperviers



du Togo dégringolent. Ils occupent désormais la 136^e place mondiale et 40^e sur le continent. Ce dégrin-

golade du Togo s'explique par les deux défaites lors des deux journées des éliminatoires de la coupe du

monde Qatar 2022, premièrement face aux Lions de la Téranga et deuxièmement à la sélection namibienne.

Au Sénégal, les éperviers ont été corrigés par la sélection sénégalaise sur un score de 2-0 et à domicile, la Namibie a épinglé les hommes de Paul Durte. Les éperviers du Togo peuvent se rebondir s'ils arrivent à faire un bon résultat face au Congo en octobre prochain lors des troisièmes et quatrièmes journées des éliminatoires de la coupe du monde Qatar 2022.

Akpanri Komla

Point du conseil des ministres du mercredi 15 septembre 2021

Suite de la page 2

opérationnelles dans le pays et de présenter les nouvelles perspectives. Les maisons de justice, une initiative présidentielle, ont pour objet de faciliter, par la conciliation ou la médiation, la résolution de petits litiges. Elles apportent un premier niveau de conseil et d'information juridique aux populations à la base. Leur fonctionnement repose sur trois principes : gratuité, simplicité et célérité. La création des maisons de justice se réalise à un rythme soutenu depuis 2018 : quatre (4) en 2018 (Cinkassé ; Dapaong,

Agoe-Nyivé et Baguida) ; cinq (5) en 2020 (Sanguera ; Kpélé Adéta ; Anié ; Soudou et Kétao) ; huit (8) en 2021 (Gando ; Kantè ; Pagouda ; Bafilo ; Tchamba ; Djarkpanga ; Tohoun ; Elavagnon). Les résultats obtenus témoignent de l'adhésion des populations à cette initiative. Ainsi au premier semestre 2021, 1209 saisines dont 449 demandes d'information juridique et 760 demandes de médiations conciliation ont été recensées avec un taux de réussite de 92,71%. 25. Au vu des excellents résultats, le maillage du territoire se

fera progressivement. Le conseil a ensuite écouté une communication relative à l'application de la gratuité de l'établissement des actes de naissance au Togo ; présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires. L'état civil est reconnu comme l'un des services auquel le citoyen a recours quotidiennement. Cette communication vise à proposer la prise en charge par l'Etat des frais d'établissement des actes

de naissance au bénéfice des populations dans tous les centres d'état civil. Le conseil a instruit de poursuivre les évaluations afin de proposer les modalités pratiques de la mise en œuvre. Le conseil a ensuite écouté une communication relative au fonds d'aide à la culture (FAC) présentée par le ministre de la culture et du tourisme. Le gouvernement, dans ce contexte marqué par la pandémie à la Covid - 19, à travers la mise en œuvre du FAC, a apporté un appui aux artistes, créateurs et promoteurs culturels. La gestion 2021

a ciblé en particulier les acteurs culturels en mettant en place un processus cohérent et inclusif avec notamment un assouplissement des critères. Au total, 512 projets ont été sélectionnés pour un financement de 300 000 000 de francs CFA. 30. Le conseil a demandé au ministre de poursuivre la réflexion sur la réforme du FAC afin de le rendre plus efficace et bénéfique au développement culturel de notre pays.

Fait à Lomé, le 15 septembre 2021
Le conseil des Ministres

SOCIETE WORLD TRANSIT
COMMERCE AFRIQUE EUROPE ASIE
(STE W.T.C.A.E.A)

TRANSPORTS – LOGISTIQUES - MANUTENTION - AGRICULTURE & AGROALIMENTAIRE
BATIMENTS & TRAVAUX PULICS - COMMERCE GENERAL & PRESTATIONS



NIF : 1001015313 ECOBANK : 7100811416572201 ATLANTIQUE BANK : 040223680000



Angle Boulevard du 30 Août, 197 ABV Rue de l'Est-Mono,
Casablanca-Abové, 01BP : 2092 Lomé 01

Tél : +228 90079000 / 89 42 94 22

Email : wtcaea@gmail.com

Lomé – TOGO